

15 priorités pour une Wallonie forte et durable

Avril 2024

*Priorités issues du
Mémorandum 2024-2029*



Le CESE Wallonie est l'assemblée consultative régionale qui rassemble en un seul lieu les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales.

A travers ses missions, le CESE Wallonie participe activement à la définition des politiques visant au développement de la Wallonie.

Les missions du CESE Wallonie :

1. rendre des avis et recommandations sur toutes les matières qui concernent le développement de la Wallonie ;
2. organiser la concertation sociale entre le Gouvernement wallon et les interlocuteurs sociaux ;
3. assurer le Secrétariat de Pôles thématiques, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément spécialisés dans différents domaines.

www.cesewallonie.be



CESE Wallonie

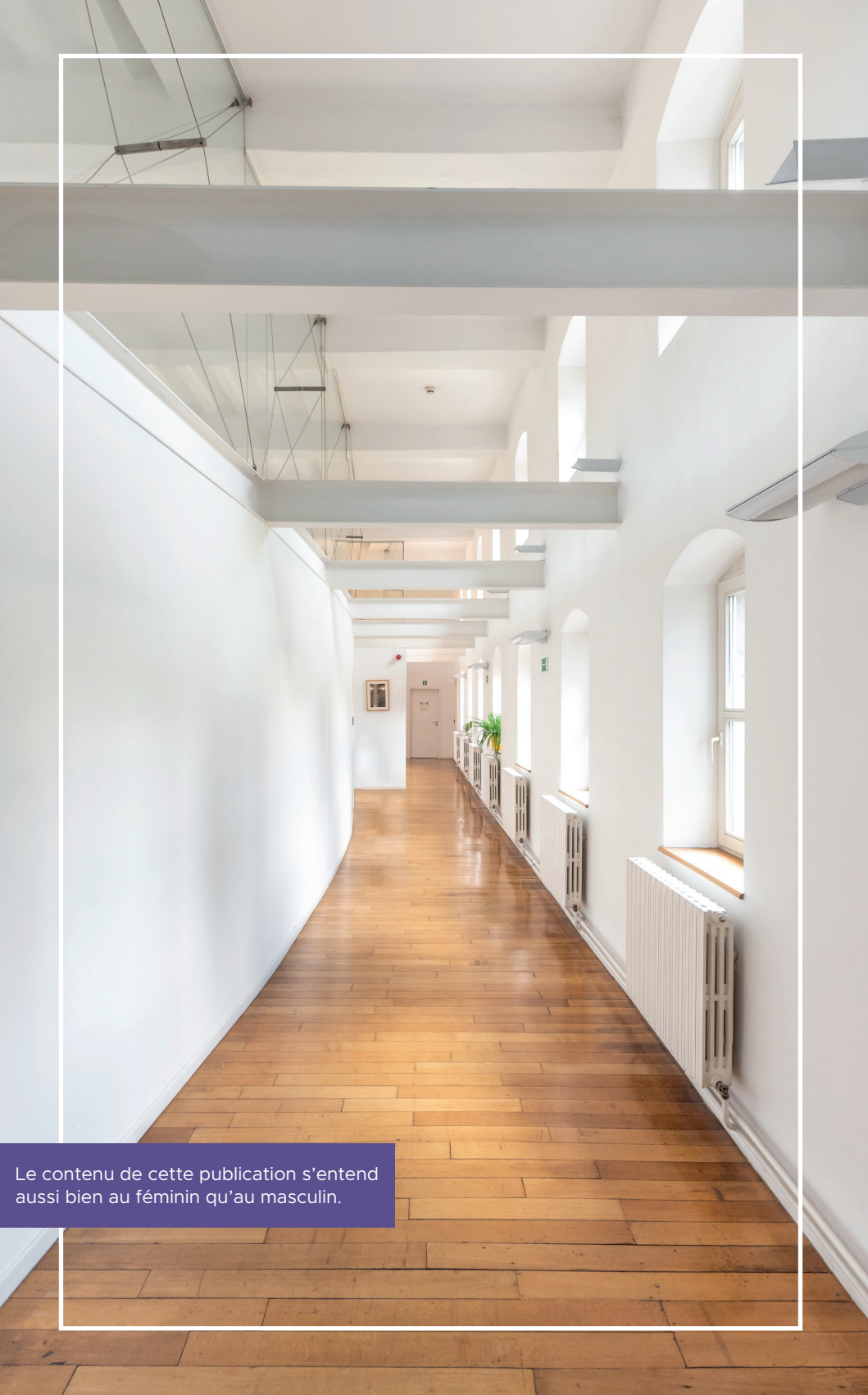
Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie



Pour une Wallonie forte et durable

15 priorités

- 1.** Renforcer la fonction consultative
- 2.** Améliorer la gouvernance
- 3.** Soutenir la croissance durable
- 4.** Développer une vision stratégique de la recherche et de l'innovation
- 5.** Mobiliser et développer les compétences
- 6.** Renforcer la cohésion sociale
- 7.** Lutter contre la crise du logement
- 8.** Viser et mettre en oeuvre la transition énergétique
- 9.** Mettre en oeuvre la stratégie régionale de mobilité
- 10.** Accélérer la transition vers une économie circulaire
- 11.** Optimiser le territoire wallon
- 12.** Améliorer l'environnement
- 13.** Développer une politique agricole forte
- 14.** Maîtriser les finances publiques
- 15.** Réformer la fiscalité



Préambule

Le CESE Wallonie indique les leviers prioritaires dont doit se saisir le Gouvernement au cours de la législature 2024-2029. Ceux-ci sont complétés par le Mémoire reprenant les contributions élaborées au sein du Conseil et des Pôles thématiques.

L'ensemble du Conseil adhère à la poursuite des efforts pour le redéploiement économique, social et environnemental de la Wallonie.

Les organisations syndicales, patronales et environnementales ont souscrit aux objectifs d'augmentation de la part de l'industrie dans l'activité économique, d'augmentation du taux d'emploi, de réduction de la pauvreté, de réduction des émissions de CO₂, de préservation de la biodiversité qui sous-tendent le Plan de Relance de la Wallonie (PRW).

Le CESE Wallonie demande la poursuite des actions prioritaires de ce Plan, avec un suivi et d'éventuelles réorientations concertées avec les interlocuteurs sociaux et les associations environnementales.

En outre, le Conseil demande qu'une réforme de la fonction consultative soit inscrite dans la Déclaration de politique régionale (DPR) 2024-2029.

Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin.

1

Renforcer la fonction consultative

Les organisations représentées au Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, qui vient de célébrer ses quarante années d'existence, soulignent l'importance d'un dialogue constructif avec le Gouvernement et le Parlement, pour favoriser le développement durable de la Région.

Le CESE Wallonie demande :

- qu'une réforme de la fonction consultative soit inscrite dans la Déclaration de politique régionale 2024-2029 ;
- que la réforme du Pôle Ruralité soit rapidement mise en œuvre sur base de la proposition déjà formulée.

Pour améliorer le processus et renforcer son utilité, le Conseil insiste pour que :

- les consultations puissent se faire le plus en amont possible, avant la première lecture d'avant-projets de décrets ou d'arrêtés importants, sur base de notes d'orientation par exemple ;
- des informations soient fournies, lors de la deuxième lecture des projets de texte, sur le suivi des principaux éléments contenus dans ses avis.

En outre le Conseil propose d'évoluer vers des priorités partagées sur base d'une pratique en vigueur à Bruxelles, citée dans la DPR 2019-2024, mais pas mise en œuvre jusqu'à présent en Wallonie. L'idée est que le Gouvernement wallon sollicite une contribution préalable des interlocuteurs économiques, sociaux et environnementaux, avant l'adoption d'une réforme ou la mise en œuvre d'un programme, sur base de thématiques prioritaires préalablement choisies de manière concertée et régulièrement actualisées.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) devrait quant à lui solliciter l'avis du CESE Wallonie et de Brupartners sur les programmes ou décrets stratégiques de la FWB en lien avec le développement économique et social des Régions.

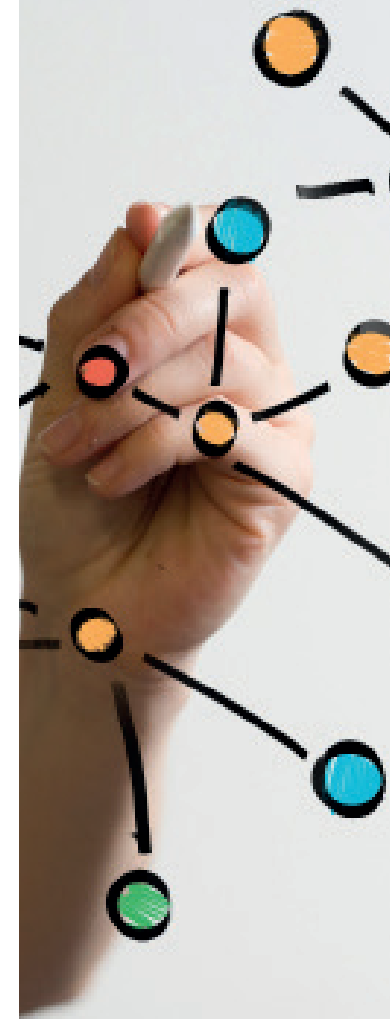
2

Améliorer la gouvernance

La gouvernance est une priorité pour assurer la concrétisation des politiques en Wallonie.

Le CESE Wallonie demande :

- de poursuivre la simplification administrative et l'harmonisation législative ;
- d'assurer une prévisibilité des modifications législatives afin de garantir un cadre propice aux investissements nécessaires à la transition et d'ainsi permettre aux secteurs concernés de s'adapter ;
- de manière générale, que les modifications législatives ou plans d'actions fassent l'objet d'une concertation le plus en amont possible et d'une réflexion basée sur une analyse solide et chiffrée ;
- de faciliter et d'inciter l'échange d'informations et le dialogue entre l'administration et les usagers, notamment en renforçant la digitalisation des procédures et des contrôles, leur traçabilité, tout en maintenant des possibilités de contacts téléphoniques ou humains ;
- de définir en début de législature un programme d'évaluation, en concertation avec l'IWEPS et les acteurs économiques, sociaux et environnementaux portant sur un ensemble diversifié de mesures significatives.



3

Soutenir la croissance durable



Toutes les entreprises de Wallonie doivent pouvoir contribuer à une croissance économique inclusive et durable en cherchant un nouvel équilibre entre l'efficacité économique, la résilience sociale, la transition environnementale et numérique, qui encourage la création de valeur, la création d'emplois de qualité ainsi qu'une transition juste. Les entreprises wallonnes, quelle que soit leur taille, ont une responsabilité-clé dans l'atteinte, à l'échelle locale et internationale, des objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

Le CESE Wallonie demande :

- d'adopter rapidement une politique industrielle moderne, ambitieuse et durable, en droite ligne d'une vision industrielle de la Wallonie à l'horizon 2050 permettant une meilleure priorisation des politiques de soutien à l'industrie régionale ainsi qu'une transition juste et une anticipation des besoins de formation et de reconversion des travailleurs ;
- d'améliorer le cadre général, réglementaire et administratif avec pour objectif de faire de la Wallonie une destination privilégiée des investisseurs nationaux et étrangers et ainsi, de permettre la création et la croissance d'activités industrielles s'inscrivant dans le développement durable, c'est-à-dire avec un maximum de valeur ajoutée pour une consommation réduite de ressources rares et d'énergie ainsi que des emplois de qualité ;
- de favoriser l'émergence d'écosystèmes wallons en
 - identifiant les lignes de force de l'économie régionale et les chaînons manquants des chaînes de valeurs stratégiques et locales ;
 - recherchant des pistes concrètes de repositionnement de la Wallonie dans les chaînes de valeurs mondiales et les filières davantage ancrées dans le tissu économique et potentiellement créatrices d'emplois wallons de qualité ;
 - mettant en évidence les chaînes de valeurs à sécuriser et à diversifier en usant au besoin de "crash tests" ;

- de mobiliser au maximum l'ensemble des dispositifs disponibles, veiller à renforcer leur complémentarité et à promouvoir les collaborations entre acteurs afin de proposer des mécanismes de soutien et d'accompagnement intégrés et coordonnés, le tout en veillant à que ces dispositifs soient adaptés à la taille et aux ressources des petites entreprises également ;
- de revoir les dispositifs d'aides publiques aux entreprises afin qu'ils soient ciblés, attractifs (notamment pour les PME), facilitant une transition juste, intégrant des éléments de conditionnalité acceptables et évalués. Le Conseil demande que ces aides soient libérées le plus rapidement possible et qu'elles soient soumises à des méthodes de contrôle digitalisées et non-discriminatoires sur base d'une application renforcée du principe de confiance assorti de sanctions adaptées ;
- de prévoir un soutien financier en intégrant plus en amont les acteurs du financement (ex. capital-risque) pour que les entreprises puissent faire appel à des compétences externes pour prendre en compte la dimension "marché" et pour intégrer la perspective de valorisation d'une recherche dès les premières phases d'un projet ;
- de renforcer et coordonner les programmes wallons de stimulation et de soutien à la croissance des entreprises et de mener une action coordonnée de "scaling-up" (financement, accompagnement) pour les entreprises ayant les atouts suffisants pour envisager une croissance forte à moyen terme ;
- de poursuivre les ambitions majeures de la stratégie Digital Wallonia ;
- de poursuivre la sensibilisation et la formation des pouvoirs adjudicateurs en Wallonie pour que ceux-ci utilisent les marges de manœuvre dont ils disposent afin de permettre aux entreprises wallonnes de répondre aux marchés publics.

Développer une vision stratégique de la recherche et de l'innovation

4

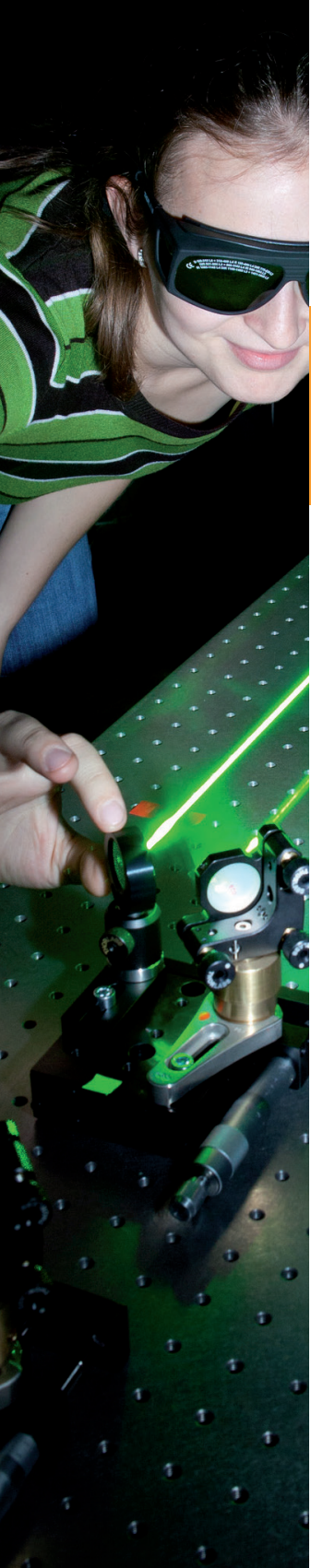
Le déploiement d'une politique de recherche et d'innovation ambitieuse et impactante doit pouvoir s'appuyer sur une vision stratégique à long terme basée sur un cadre politique durable et stable, afin de tendre vers une Wallonie et une Europe, neutres en carbone et plus autonomes dans leurs approvisionnements, leurs ressources énergétiques et en matières premières.

La consolidation entre acteurs du système de Recherche, Développement et Innovation (R&DI) doit être approfondie tout en veillant à assurer une continuité et des synergies entre les différentes formes de recherche et d'innovation (fondamentale, stratégique, industrielle et développement expérimental), de diffusion et valorisation des connaissances, et en développant des écosystèmes régionaux d'innovation stimulant ainsi que la multidisciplinarité.

Il faut évaluer et clarifier les liens entre la Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie (S3) et ses instruments et les outils de soutien à la R&DI préexistants ainsi qu'optimiser et coordonner les actions des acteurs wallons du support à l'innovation afin de poursuivre la simplification du paysage de la R&DI.

Afin d'orienter les moyens vers les mécanismes ayant les effets de levier les plus importants sur les efforts de recherche des acteurs régionaux et sur leur valorisation, un dispositif d'évaluation des aides à la R&DI et de leur impact doit systématiquement être mis sur pied. La réalisation d'un benchmark structurel permettrait également de s'assurer de la compétitivité des dispositifs régionaux de soutien avec ceux mis en place dans les pays et régions voisins.





5

Mobiliser et développer les compétences

Pour répondre aux objectifs d'amélioration du taux d'emploi et aux besoins des entreprises, le CESE Wallonie préconise de développer les politiques d'emploi et de formation selon deux axes : la mobilisation de la main-d'œuvre disponible et le développement des compétences de la population wallonne.

Pour mobiliser l'ensemble des compétences de la population wallonne, **le CESE Wallonie demande** :

- de renforcer les approches spécifiques pour les groupes les plus éloignés du marché du travail ;
- d'assurer l'articulation des différentes politiques et acteurs de façon à améliorer la chaîne de l'attractivité, de l'orientation jusqu'à la fidélisation ou le maintien dans l'entreprise, en passant par la formation initiale, l'intégration sur le marché du travail et la formation continue.

Dans cette perspective, le Conseil recommande notamment :

- d'intégrer les aspects qualitatifs relatifs aux caractéristiques des emplois dans la définition des objectifs wallons en matière de taux d'emploi et leur évaluation ;
- d'affiner les méthodes de recensement et d'objectivation des métiers en pénurie et fonctions critiques ;
- de poursuivre et amplifier les concertations initiées avec le Fédéral sur des sujets impactant la reprise d'études ou de formation

et l'accès au travail, tels que certains freins administratifs, les règles en matière de dégressivité des allocations de chômage, la fiscalité du travail, la mobilité interrégionale, ...

- de consolider la mise en œuvre de l'accompagnement orienté coaching et solutions des demandeurs d'emploi et en assurer un suivi rapproché et, à moyen terme, une évaluation de cette réforme ;
- d'agir sur une série de conditions favorisant l'accès, le retour et le maintien à l'emploi, dans le cadre d'un plan d'action global de lutte contre les pièges à l'emploi ;
- d'accorder une attention particulière à divers publics comme les femmes, les NEET's, les travailleurs expérimentés, les travailleurs en incapacité de travail de longue durée ou encore les ressortissants de pays tiers et travailleurs sans papiers ;
- de définir un plan global de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, s'appuyant sur une vision collective de cette dernière et privilégiant la prévention, la sensibilisation et l'accompagnement.

Parallèlement, pour soutenir et améliorer les parcours de développement des compétences, le CESE Wallonie invite à poursuivre les dynamiques enclenchées notamment dans le cadre du Plan de Relance, visant à :

- mettre en place une réelle stratégie de promotion des métiers STEAM sous la coordination d'une coupole rassemblant les différents intervenants et acteurs concernés, incluant une attention spécifique à la problématique du genre, au développement d'outils pédagogiques à destination des acteurs de la formation et de l'enseignement, au renforcement de la formation continue des enseignants, à la recherche de complémentarités entre actions sectorielles et (para)publiques, ainsi qu'à l'amélioration des articulations entre l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur de façon à encourager le passage vers des filières scientifiques et techniques ;



6

Renforcer la cohésion sociale

- cibler le développement des compétences des chercheurs d'emploi par une amplification de la participation aux formations qualifiantes, notamment en construisant des parcours de formation plus sécurisant, en harmonisant le statut du demandeur d'emploi en formation, en optimisant le système de dispense de disponibilité pour reprise d'études ou de formation et en s'appuyant sur les différentes formes d'alternance et d'insertion en milieu de travail ;
- définir, sur base des travaux initiés sous la législation 2019-2024 et des scénarios de réforme identifiés, un plan d'action ambitieux et partagé visant à soutenir le développement quantitatif et qualitatif de la formation en alternance, assorti d'une feuille de route à court et moyen termes ;
- poursuivre et intensifier les efforts pour développer en Wallonie une véritable culture de la formation tout au long de la vie, notamment pour répondre aux enjeux de transition économique et écologique juste, d'évolution du marché du travail et de reconversion de certains travailleurs ;
- finaliser, en concertation, la réforme des incitants financiers à la formation des travailleurs en entreprise, initiée lors de la législation 2019-2024.

Complémentaire, en vue d'assurer un meilleur dialogue et une meilleure articulation entre l'enseignement, la formation et l'emploi, le Conseil demande de :

- procéder à une évaluation concertée des différents outils de politiques croisées mis en place par le biais d'accords de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (SFMQ, Validation des Compétences, Instances Bassin EFE, OFFA, Cadre francophone des Certifications, ...) afin de confirmer l'adhésion des parties prenantes, d'identifier les obstacles et problèmes rencontrés et de définir les solutions à apporter ;
- articuler davantage la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence, et tout particulièrement du parcours d'enseignement qualifiant, avec les politiques wallonnes en matière d'emploi, de formation et d'insertion et assurer la prise en compte des besoins socio-économiques régionaux et sous-régionaux dans le pilotage de l'offre d'enseignement qualifiant, en se basant notamment sur les travaux des IBEFE.

Le CESE considère qu'une politique œuvrant au bien-être de la population et à la cohésion sociale de la Région est le corolaire indispensable au développement économique et de l'emploi en Wallonie. Une logique d'investissement social efficace et pérenne notamment dans la santé, l'action sociale, la lutte contre l'exclusion et les inégalités, est nécessaire dans un contexte d'appauvrissement accru d'une frange importante de la population.

Le CESE Wallonie demande :

- de garantir une offre de services respectant les exigences de qualité, d'accessibilité et répondant aux besoins sociaux de la population tout au long de la vie ;
- de prévoir des engagements financiers stables et s'inscrivant dans la durée, dans les secteurs où l'humain est au cœur des dispositifs ;
- de garantir une programmation annuelle en fonction des données évolutives des besoins ainsi qu'une norme de croissance sachant que les besoins de la population vont en s'intensifiant ;
- de développer une approche transversale, intégrée et centrée sur la personne,
 - accordant toute son importance à la dimension préventive, en amont, dans l'ensemble des politiques, pour améliorer les déterminants collectifs de santé, lutter efficacement contre l'exclusion et la pauvreté et sortir du seul prisme des politiques réparatrices ;
 - articulant les politiques publiques sectorielles et de différents niveaux de pouvoir, pour assurer un continuum le plus complet et le plus cohérent possible, tout en visant la complémentarité des dispositifs ;
- d'implémenter une politique ambitieuse et intégrée de l'enfance et de la jeunesse assortie d'une professionnalisation accrue du secteur et d'une programmation, permettant d'améliorer le taux de couverture de l'accueil de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles ;



- de privilégier une approche multidimensionnelle, concomitante et inclusive sur les différents aspects de la "chaîne de l'attractivité" et les conditions de travail dans le secteur de l'aide aux personnes ;
- de renforcer la programmation de la prévention et la promotion de la santé ainsi que l'organisation territoriale de l'accompagnement et des soins de première ligne, en accordant une priorité aux besoins exponentiels en santé mentale ;
- de poursuivre les efforts entrepris afin d'atteindre l'objectif européen de suppression du sans-abrisme en 2033. Cela nécessite de développer une approche préventive en amont sur l'ensemble des politiques structurelles ayant un impact direct et indirect (emploi, logement, santé, bien-être, mobilité, énergie, ...), combinées à des politiques ciblées réparatrices et compensatoires ;
- de mener une politique d'intégration réellement inclusive notamment en faisant de la dimension interculturelle (emploi, logement, enseignement, vie locale et culturelle, santé, etc) un axe important du dispositif d'intégration, favorisant la rencontre et la participation des citoyens à la vie de la communauté.

7

Lutter contre la crise du logement



L'accès à un logement décent et abordable constitue un des droits fondamentaux actés par l'article 23 de la Constitution. Partant du constat qu'une crise du logement touche de nombreux citoyens à en devenir systémique, le CESE Wallonie souligne que les difficultés persistantes pour accéder à un logement décent, peu énergivore et à un prix abordable, constituent un déterminant central des inégalités sociales et un frein à la lutte contre la pauvreté.

Aussi, il préconise de renforcer l'offre de logements publics et plus particulièrement :

- de mettre en place un plan ambitieux de construction et de rénovation de logements publics au sein de chaque commune en tenant compte des spécificités des zones rurales et urbaines. Ce plan doit notamment inclure la concrétisation de l'entièreté du plan de rénovation de 55.000 logements à l'horizon 2030 ;
- d'assurer un réel équilibre socio-économique des opérations immobilières des sociétés de logement de service public, notamment au travers d'une réforme locative axée sur le calcul des loyers et sur les critères d'attribution, du renforcement de la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle, d'un droit de tirage conséquent et permanent, d'allègement de charges et d'aides ciblées notamment en matière d'accompagnement social.

Il convient également de renforcer l'accès au logement de qualité sur le marché privé et plus particulièrement sur le marché locatif. Pour ce faire, le Conseil propose notamment d'accroître la lutte contre les logements inoccupés, d'encourager la prise en gestion de logements privés par les agences immobilières sociales au travers d'un nouveau cadre fiscal incitatif et de mutualiser les garanties locatives individuelles grâce à un fonds de garantie locative régional, universel et public.

8

Viser et mettre en œuvre la transition énergétique

Le CESE Wallonie insiste sur l'urgence de décider et d'agir rapidement en s'en donnant les moyens afin de viser les objectifs définis aux horizons 2030 et 2050. Cela passe par la définition préalable d'une vision permettant de guider la politique énergétique sur la durée de la législature et la création d'un cadre pour sa mise en œuvre.

Cette vision doit s'appuyer sur trois dimensions :

1. l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de la production d'énergies bas carbone ;
2. une diminution de la demande globale, qui passe par l'efficacité et la sobriété ;
3. le déploiement de l'économie circulaire ainsi qu'une électrification des usages.

Le CESE Wallonie demande :

- de définir, dès la première année de la législature et en concertation avec les parties prenantes, une vision énergétique globale à court et moyen termes en vue d'atteindre les objectifs fixés aux horizons 2030 et 2050 tels que définis dans le Plan Air Climat Energie, en les complétant avec des évaluations du respect de la trajectoire à intervalles réguliers ;
- d'assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie, en valorisant au maximum le potentiel régional ;

- de rechercher la sobriété énergétique, via un plan de réduction des consommations touchant aux politiques publiques sectorielles sans compromettre les besoins énergétiques nécessaires à la décarbonation.

Le Conseil insiste sur la coordination entre les différents niveaux de compétence (régional, fédéral, européen) en précisant les responsabilités de chacun et en veillant à la compatibilité et à la cohérence des différentes règles et législations.

Le Conseil invite également le Gouvernement wallon à mieux assurer l'accès universel de base à l'énergie, qui passe notamment par la tarification progressive de l'énergie pour mieux tenir compte des revenus des ménages.

Le CESE Wallonie demande :

- de donner aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) les moyens nécessaires pour investir dans l'adaptation de leur réseau de manière intelligente et optimisée, au moindre coût sociétal ;
- de tirer le meilleur parti des infrastructures énergétiques existantes ;
- de soutenir la réalisation dans les temps des infrastructures de réseaux qui permettent de réaliser la transition énergétique et de garantir la sécurité d'approvisionnement ;
- de créer un cadre d'investissement stable favorisant la transition en donnant la priorité aux projets d'intérêt général par rapport aux enjeux ponctuels, notamment via une politique d'octroi de permis plus rapide et plus cohérente permettant d'atteindre les objectifs régionaux ;
- de mettre en place un cadre facilitant les investissements dans les énergies renouvelables et les nouvelles technologies ;
- de garantir à l'ensemble des consommateurs, ménages et entreprises, un accès à de l'énergie sûre et durable à des prix abordables, stables et accessibles.



Mettre en œuvre la stratégie régionale de mobilité

9

Le CESE Wallonie appelle le Gouvernement à opérationnaliser prioritairement la Stratégie régionale de Mobilité (personnes et marchandises) et les mesures complémentaires du Plan Air Climat Energie 2030 pour viser les objectifs ambitieux de la vision à long terme de la mobilité durable.

Dans ce cadre, il lui demande de concentrer ses efforts sur l'amélioration de la performance globale du système de transport wallon (infrastructures et offre), ce qui nécessite :

- d'accompagner le déploiement des infrastructures en visant :
 - une mobilité plus intermodale, en pensant aménagement du territoire et politique de mobilité ;
 - une mobilité plus propre, en développant notamment la mobilité douce, les transports en commun, ainsi qu'un réseau de production et de recharge électrique ;
 - une mobilité plus sûre, notamment en sécurisant les cheminements piétons et cyclables vers les arrêts de transport en commun ;
 - une mobilité accessible à tous les citoyens dans tous les maillons de la chaîne de déplacement (transports publics, espace public et cheminements piétons) ;
 - une mobilité au service du développement économique et social, en poursuivant les investissements en faveur de la multimodalité à l'intérieur et autour des parcs d'activités économiques et des plateformes multimodales, tant pour les personnes que pour les marchandises ;
- d'assurer le redéploiement et le renforcement du réseau TEC et la concrétisation de la "Vision Rail 2040" :
 - en coordonnant les priorités ferroviaires wallonnes et la définition de l'offre des TEC (lignes express, bus à haut niveau de service, dessertes des zonings, dessertes locales, ...) ;
 - en validant une trajectoire financière pour l'opérateur de transport de Wallonie (OTW) afin de lui donner les moyens de faire face aux défis qui lui incombent (au niveau de la flotte, des infrastructures, de la qualité de l'offre,...) ;

- en défendant activement l'exploitation du potentiel ferroviaire existant comme réseau structurant, en particulier dans les bassins urbains et transfrontaliers (matériel roulant adapté, réouverture de points d'arrêt, ...) ;
- en mettant en place des solutions innovantes complémentaires dans les zones rurales ;
- en amplifiant et promouvant la politique tarifaire incitative en faveur du transport en commun, ciblée sur certains publics ;
- de développer des alternatives à l'autosolisme en renforçant les investissements dans :
 - l'intermodalité (mobipôles, parkings à proximité des centres urbains) ;
 - la mobilité douce et active (réseau cyclable structurant, réseau de cheminements piétons) ;
 - le covoiturage et les véhicules partagés.

Enfin, le CESE Wallonie juge indispensable de mettre en place un cadre en phase avec les objectifs régionaux en matière de mobilité et demande, en ce sens, au Gouvernement :

- d'instaurer un dialogue constructif entre les Régions afin de partager une vision intégrée et harmonisée et d'éviter toute concurrence interrégionale, notamment en matière de fiscalité ;
- de mener une réflexion entre Régions sur l'intégration de tous les usagers dans un système de prélèvement kilométrique intelligent ;
- de coordonner les politiques régionales afin d'assurer un lien entre le périmètre, les plannings (notamment infrastructures, redéploiements, mobipôles, ...) et les ressources allouées aux différents projets wallons en matière de mobilité ;
- d'impliquer et de soutenir les pouvoirs locaux dans la mise en œuvre des stratégies de mobilité (réseaux piétons et cyclables, mobipôles, Park&Ride, transports en commun, réaménagement de l'espace public).



Accélérer la transition vers une économie circulaire

10

Tout en se réjouissant de la mise en place de la Stratégie Circular Wallonia et des premiers résultats positifs engrangés, le Conseil constate que, malgré les moyens financiers significatifs qui y ont déjà été affectés, la Wallonie est encore loin des objectifs à atteindre et demande que le Gouvernement accélère la transition vers une économie circulaire, complémentaire à la décarbonation de l'économie.

Le CESE Wallonie demande :

- de faire de la Wallonie une terre de technologies immortelles fondées sur la circularité des matériaux et objets en comprenant l'économie de la fonctionnalité, la réparabilité, la maintenance prédictive et le recyclage;
- de supprimer les freins législatifs et administratifs au développement de l'économie circulaire. Une réflexion doit être notamment menée sur :
 - la procédure de sortie du statut de déchet (end-of-waste) afin que celle-ci soit plus incitative et harmonisée avec les autres Régions et niveaux de pouvoir;
 - la digitalisation des documents et des données pour faciliter le rapportage, l'échange de données et la traçabilité des déchets ;
 - l'amélioration des synergies entre Circular Wallonia, le Plan wallon des déchets-ressources et les administrations concernées, afin de limiter la génération de déchets à la source et la consommation des ressources naturelles ;
 - les interactions entre les différents niveaux de pouvoir, y compris transfrontaliers ;

- de promouvoir et soutenir davantage l'éco-conception en vue de faciliter, notamment, la réutilisation et le recyclage, en ligne avec le futur règlement européen en la matière ;
- d'intégrer des exigences et normes par rapport à l'obsolescence programmée de certains produits dans la promotion de ce type de développement industriel ;
- d'aligner et harmoniser entre les Régions, dans un objectif de lisibilité, de simplification et d'efficacité, les flux de déchets qui doivent être triés à la source ;
- d'analyser l'impact du développement de l'économie circulaire sur l'emploi (secteurs d'activités concernés, conditions de travail, risques santé et sécurité), le tissu économique (développement des PME, concentration ou décentralisation des activités) et l'environnement afin d'identifier les adaptations nécessaires du ciblage des politiques, du cadre réglementaire et des programmes de formation ;
- d'organiser régulièrement des campagnes de communication à destination de l'ensemble des acteurs, des travailleurs et des citoyens ;
- de susciter des symbioses industrielles entre les entreprises et développer une vision claire du traitement des déchets résiduels et des résidus de recyclage. Cette vision permettrait de disposer d'une capacité de traitement final suffisante, répartie de manière adéquate sur l'ensemble du territoire belge et répondant aux performances environnementales les plus élevées ;
- d'identifier les potentialités de contributions de l'économie sociale au développement de l'économie circulaire ;
- de revoir le décret relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique pour notamment tenir compte des demandes précitées.

11

Optimiser le territoire wallon

Le CESE Wallonie soutient le concept d'optimisation spatiale développé dans le Schéma de développement du territoire (SDT) qui a pour objectif de réduire l'artificialisation et lutter contre l'étalement urbain. Il est en effet primordial de pouvoir mettre les bonnes fonctions aux bons endroits.

La mise à profit rapide des friches pour l'accueil d'activités économiques ou industrielles doit pouvoir être assurée lorsque la localisation est cohérente, adaptée, et conforme aux principes du SDT (notamment en termes de proximité d'infrastructures de transport durable).

Dans ce contexte, **le CESE Wallonie demande :**

- l'identification des besoins de l'ensemble des fonctions du territoire (logement, activité économique et industrielle, agriculture, sylviculture, énergie, tourisme, nature, ...), qui est primordiale ;
- l'adoption de stratégies pour l'ensemble des secteurs ;
- l'objectivation de l'arbitrage entre les fonctions dans les mécanismes de reconversion (réutilisation de terrains déjà artificialisés (friches)) au vu de l'objectif de "zéro artificialisation nette" ;
- une analyse transversale des types de financement et des différentes législations en vue d'évaluer les freins à cette mobilisation rapide et d'y remédier.

Le développement de la Wallonie doit s'appuyer sur la notion de cohésion territoriale, le soutien à ses zones en déshérence et l'accompagnement des dynamiques de développement endogènes et pas uniquement sur le renforcement des pôles qui disposent de moyens propres.

Les trajectoires de "zéro artificialisation nette" à l'horizon 2050 et de réduction de l'étalement urbain fixées à l'échelle wallonne et réparties uniformément par bassin d'optimisation, soulèvent la question de la répartition de l'effort entre ceux-ci.



Les bassins et les communes qui les composent présentent des situations très différentes en matière de disponibilité de terrains déjà artificialisés d'une part, et de disponibilité foncière en zone d'habitat au plan de secteur dans les centralités pour l'accueil de logements d'autre part.

Le CESE Wallonie demande :

- une répartition plus équilibrée des efforts afin de tenir compte des spécificités territoriales, en particulier entre les grands centres urbains et les territoires ruraux ;
- la mise en place d'une réflexion sur les échelles d'application pertinentes (régionale, supra locale, locale...), afin notamment de permettre une logique d'échange.

De manière générale, le Conseil estime que les synergies et complémentarités sont à rechercher et à privilégier avant tout arbitrage.

12

Améliorer l'environnement

La protection de l'environnement est une responsabilité partagée par tous les niveaux de pouvoir et tous les secteurs. La gestion des problèmes environnementaux nécessite une transversalité entre les politiques sectorielles tout en assurant une transition socialement juste et économiquement soutenable. Le Conseil propose une série d'axes prioritaires en matière de politiques environnementales pour la prochaine législature.

- La préservation de la biodiversité participe à l'adaptation du territoire aux dérèglements globaux. Il est nécessaire que cette thématique soit en cohérence avec les autres fonctions du territoire et leurs enjeux.

Le CESE Wallonie demande :

- d'adopter et mettre en œuvre efficacement la Stratégie Biodiversité 360° en identifiant et mobilisant les moyens nécessaires à sa réalisation ;
 - d'investir dans la restauration de la nature afin d'améliorer la biodiversité et d'engendrer les services écosystémiques associés, en ce compris des bénéfices socio-économiques ;
 - de mieux informer sur les enjeux en cette matière.
- L'intégration des objectifs environnementaux reconnus, dont le calendrier doit être réaliste, lisible et connu de toutes et de tous, au sein de la législation relative au permis d'environnement.
- Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau. L'eau est à la fois une ressource naturelle dont le caractère unique et vital nécessite une politique environnementale ambitieuse à la hauteur des enjeux actuels et une menace lors des épisodes pluvieux concentrés, pouvant générer des dégâts humains et matériels considérables.

Le CESE Wallonie demande :

- de veiller à minimiser les impacts du dérèglement climatique sur la ressource en eau, les longues périodes de sécheresse et d'épisodes pluvieux concentrés étant plus fréquents que par le passé ;

- de co-construire, avec les parties concernées, une stratégie qui vise à mieux connaître l'origine, l'ampleur et les risques liés aux micro-polluants et substances émergentes dans l'eau sur l'ensemble de leur cycle de vie et à définir et atteindre leur potentiel de réduction en fonction des alternatives et techniques disponibles et des impacts socio-économiques ;
- d'apporter une réponse adéquate et concertée aux pollutions accidentelles et d'accélérer la mise en conformité avec le droit européen.

- Protéger, gérer et restaurer les sols. Les sols sont essentiels pour l'alimentation, la nature et notre économie et méritent le même niveau de protection que l'eau ou l'air.

Le CESE Wallonie demande :

- de prendre en compte l'importance de la remise à disposition des sols historiquement pollués pour le développement économique, et de mettre en œuvre une vraie politique d'accélération de leur remise à disposition, notamment en révisant le décret sols ;
 - de suivre les travaux de l'Union européenne sur la stratégie relative à la santé des sols et de traduire le résultat final de ces discussions en droit wallon, en intégrant la consultation du Conseil à cet égard.
- Assurer une forêt résiliente et dynamiser une filière bois pleine de ressources. Pour arriver à ces fins, le Conseil demande de mettre en œuvre de manière équilibrée les 74 résolutions pour une forêt multifonctionnelle dans le respect de son écosystème, issues des Assises de la forêt.

13

Développer une politique agricole forte

Le CESE Wallonie réaffirme l'importance du rôle multifonctionnel de l'agriculture et le besoin d'une politique agricole forte, capable de répondre aux défis sociétaux, environnementaux et territoriaux. Pour offrir au secteur agricole une perspective de développement et une visibilité à moyen et long termes, il rappelle les priorités stratégiques suivantes :

- Simplifier et réduire la charge législative et administrative en lien avec les activités des agriculteurs. C'est la condition indispensable pour créer de la confiance et de la stabilité.
- Assurer des revenus équitables aux agriculteurs et garantir leur stabilité à moyen et long termes.
- Garantir des conditions de concurrence équitables en intégrant des clauses miroirs relatives aux conditions de production agricole dans les accords de commerces internationaux.
- Renforcer le pouvoir de négociation des maillons les plus faibles (producteurs et petits transformateurs) au sein de la chaîne alimentaire, en cadrant les pratiques commerciales déloyales, en poursuivant la transparence via les différentes études de l'Observatoire des prix et en favorisant des codes de conduite prenant en compte la spécificité des filières agricoles ainsi que la contractualisation via les organisations de branche.

- Porter une attention particulière aux perspectives à offrir aux jeunes souhaitant s'investir en agriculture (politique d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs,...). Sans mesures spécifiques et ciblées, il n'y aura pas suffisamment de successeurs pour les exploitations agricoles.
- Assurer la préservation des terres agricoles soumises notamment aux pressions de l'urbanisation en général. Il est nécessaire d'agir au niveau des politiques d'aménagement du territoire, de gestion du foncier agricole hors bail à ferme, mais également des politiques énergétiques vu les demandes d'espaces pour des projets en la matière.
- Répondre aux défis sociétaux en matière de qualité des produits agricoles et de développement durable, de biodiversité, de changement climatique, de gestion du paysage et de protection des ressources naturelles.
- Mettre en place des outils de soutien spécifiques pour les agriculteurs qui s'investissent dans le développement pérenne de leur exploitation et dans des modes de travail plus respectueux de leur qualité de vie, de l'environnement, du bien-être animal et des ressources naturelles.
- Encadrer les productions non-alimentaires sur la base de leur efficacité environnementale sans renforcer la compétition avec la production alimentaire et l'espace qu'il faut dédier à la protection de la biodiversité.

14

Maîtriser les finances publiques

Les crises qui se sont accumulées (crise sanitaire, guerre en Ukraine, inondations, crise énergétique, inflation) ont creusé l'écart entre les recettes et les dépenses wallonnes. Le solde net à financer continue d'avoisiner les 3 milliards € en 2024. Il importe dès lors de réduire cet écart, afin de ne pas devoir, à l'avenir, recourir à des coupes dans des dépenses vitales pour les citoyens et afin d'éviter de faire payer la crise à la population wallonne. Viser à réduire le poids de la dette et les déficits publics sont donc des objectifs majeurs.

Le CESE Wallonie demande de mettre en place un réel débat sur la soutenabilité des finances publiques. Il propose que les éléments suivants soient notamment pris en compte dans les discussions :

- œuvrer au niveau européen pour que les investissements durables et productifs soient neutralisés dans la comptabilisation des déficits publics. Les investissements publics nécessaires, notamment en matière de santé et de transition environnementale, sont considérables et ne pourront être effectués sans rompre avec les règles actuelles ;
- la diminution de notre dépendance à l'égard des marchés financiers ;
- poursuivre l'exercice relatif à la revue des dépenses ("spending review") et parallèlement, réfléchir à la mise en place d'une démarche équivalente au niveau des recettes ;
- afin d'augmenter les recettes, lever le tabou sur l'ouverture d'une réflexion sur les leviers fiscaux régionaux ;
- imposer plus de transparence et de vulgarisation dans la communication gouvernementale sur le budget.

Il est également important de privilégier une politique de réorientation des finances publiques vers plus de durabilité pour ainsi permettre à la Wallonie d'assumer sa part de responsabilité dans la transition environnementale et de contribuer à l'objectif fixé d'1% du PIB annuellement en termes de dépenses publiques de R&DI.

Réformer la fiscalité

15

La situation budgétaire actuelle de la Région wallonne – et les menaces sur les services publics qui en découlent – rendent plus que jamais indispensable une profonde réforme du système.

Le CESE Wallonie plaide pour :

- un environnement fiscal, clair, prévisible et incitatif ;
- une fiscalité plus juste, répartie de manière progressive entre les contribuables, basée sur l'ensemble de leurs moyens, permettant de stimuler et d'accélérer les transitions dans les secteurs d'avenir, tout en assurant le financement et l'amélioration des services publics.

Au niveau régional, le CESE Wallonie estime qu'une réforme fiscale ambitieuse, concourant à lutter contre les inégalités sociales et améliorant la qualité de vie des citoyennes et des citoyens tout en contribuant à la transition écologique, doit être menée. Dans cette perspective, le Conseil demande notamment une réforme de la fiscalité immobilière wallonne reposant sur des avantages fiscaux conditionnés à la performance énergétique d'un bien ou d'autres travaux de rénovation nécessaires pour en améliorer la performance énergétique, en utilisant notamment les leviers suivants : les droits d'enregistrement, les droits de donations/successions, le précompte immobilier, ou encore le chèque-habitat.

Conclusion

Le CESE Wallonie indique, au travers de ses 15 priorités pour une Wallonie forte et durable, les actions qu'il attend de la part du Gouvernement wallon durant la législature 2024-2029. Il reste disponible pour expliciter ces propositions et participer de manière constructive à leur mise en œuvre au travers, notamment, de ses futurs avis.

Ces propositions devraient permettre de poursuivre et d'amplifier les efforts entrepris pour le redéploiement économique social et environnemental de la Wallonie.

Les priorités sont complétées par le Mémorandum 2024-2029 reprenant les contributions élaborées au sein du Conseil et des Pôles thématiques.



Scannez-moi
pour obtenir
le Mémorandum
complet
du CESE Wallonie
et des Pôles
thématiques